FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/MEP/2017/03 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/MEP/2017/02 du 24 février 2017 portant délégation de signature à certains agents de la direction Marchés, études et prospective,

DÉCIDE :

Article 1 – Direction Marchés, études et prospective

En cas d'absence ou empêchement de la directrice Marchés, études et prospective, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOYER, secrétaire général de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, pour :

- les actes relevant des attributions de la Direction Marchés, études et prospective,
- les actes relatifs au fonctionnement de la Direction Interventions pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 2 – Service Analyse économique des filières

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick GARNON, chef du service Analyse économique des filières, pour :

- les actes relevant des attributions du service Analyse économique des filières pris hors du budget national,
- les actes d'intervention gérés par le service Analyse économique des filières, dans la limite de 150 000 €.
- les actes relatifs au fonctionnement du service Analyse économique des filières pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur CARTIER-MILLON, chef de l'unité Délégation nationale de Volx, pour :

- les actes relevant des attributions de la Délégation nationale de Volx pris hors du budget national,

- les actes d'intervention relevant des attributions de la Délégation nationale de Volx pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- les actes relatifs au fonctionnement de la Délégation nationale de Volx pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie BARAT, cheffe de l'unité Filières spécialisées, pour :
- les actes relevant des attributions de l'unité Filières spécialisées pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Filières spécialisées pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, chef de l'unité Grains et sucre, pour :
- les actes relevant des attributions de l'unité Grains et sucre pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Grains et sucre pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile GUILLOT, cheffe de l'unité Pêche et aquaculture, pour :
- les actes relevant des attributions de l'unité Pêche et aquaculture pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Pêche et aquaculture pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- les actes relatifs au fonctionnement de l'unité Pêche et aquaculture pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Article 3 - Service Analyses et fonctions transversales et multifilières

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, chef du service Analyses et fonctions transversales ou multifilières, pour :
- les actes relevant des attributions du service Analyses et fonctions transversales ou multifilières pris hors du budget national,
- les actes d'intervention gérés par le service Analyses et fonctions transversales ou multifilières, dans la limite de 150 000 €.
- les actes relatifs au fonctionnement du service Analyses et fonctions transversales ou multifilières pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie LECOCQ, cheffe de l'unité Système d'information économique, pour :
- les actes relevant des attributions de l'unité Système d'information économique pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Système d'information économique pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Claudine ANKRI, cheffe de l'unité Documentation, pour :
- les actes relevant des attributions de l'unité Documentation pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Documentation économique pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- les actes relatifs au fonctionnement de l'unité Documentation pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie WEPIERRE, cheffe de l'unité Evaluation, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Evaluation pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Evaluation pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, cheffe de la mission Prospective, pour :

- les actes relevant des attributions de la mission Prospective pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de la mission Prospective pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, chef de l'unité Analyses transversales, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Analyses transversales pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Analyses transversales pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien DJAOUT, chef de l'unité Prix et consommation, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Prix et consommation pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Prix et consommation pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 4 :

La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/MEP/2017/02 susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 10 avril 2017

Christine AVELIN